



HONORAIRES
Honoraires applicables en date du 01 Janvier 2024

ESTIMATION DE VALEUR

150€ TTC. Offerte dans le cadre d'un mandat de vente signé. Sera facturée et déduite des honoraires lors de l'acte authentique.

-

VENTES

Forfait minimum pour toute vente inférieure ou égale à 150 000 euros : 9000 TTC.

6% TTC du montant du bien immobilier jusqu'à 500 000 euros.

5% TTC au-delà de 500 000 euros.

-

VENTES COMMERCIALES & FONDS DE COMMERCE

Forfait minimum pour toute vente inférieure ou égale à 100 000 euros : 10000€ HT.

10% HT du montant du bien immobilier.

-

LOCATION

Applicables selon la loi Alur.

Zone non-tendue : 8,00 € TTC /m2 pour le locataire et le propriétaire ;

Zone tendue : 10,00 € TTC /m2 pour le locataire et le propriétaire ;

Zone très tendue : 12,00 € TTC /m2 pour le locataire et le propriétaire ;

Honoraires d'entremise et de négociation : OFFERT pour le propriétaire.

ÉTAT DES LIEUX

3,00 € TTC /m2 pour le locataire et le propriétaire.

-

GESTION

6,00% TTC du montant du loyer mensuel charges comprises.